

duira dans leur vie les tempéraments dus à leur rang. Au lieu du dortoir commun, elles auront un appartement particulier, plus vaste et plus confortable; au lieu de la table commune, elles mangeront chez elles, et leur ordinaire sera plus soigné; elles pourront avoir aussi deux femmes de chambre pour les servir. En outre elles pourront, quand elles le voudront, recevoir leurs parents du sexe masculin, sous cette seule réserve que ces entrevues aient lieu dans le passage menant au grand portail; elles pourront, quand il leur plaira, sortir en ville, pourvu qu'elles soient accompagnées d'une sœur âgée; elles pourront même être autorisées à passer deux ou trois jours hors du couvent, et, si ellés ont un parent gravement malade, à l'assister jusqu'à son dernier moment. Les mêmes tolérances sont admises pour les dames nobles qui souhaiteraient se retirer au monastère; elles aussi pourront avoir un appartement particulier et une femme de chambre. Toutefois, si elles abusent de ces facilités pour causer quelque scandale, si en particulier elles reçoivent des religieuses chez elles ou troublent la communauté par des bavardages, ces pensionnaires nobles seront impitoyablement renvoyées.

Il est curieux de voir comment des raisons particulières, le désir d'accommoder la vie monastique aux goûts de personnes peut-être mal faites pour elle, avaient amené la fondatrice à faire fléchir les rigueurs de la règle et transformé le couvent en une sorte de « chapitre noble » d'un caractère assez particulier. La même sollicitude pour sa famille impériale apparaît à chaque page du document, et certains passages jettent un jour intéressant sur les affections d'Irène pour les siens.